

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

ATLAS SEED FUND

Fonds d'Amorçage bénéficiant d'une procédure allégée
régi par La loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds
d'amorçage et le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord -
1082 Tunis Mahrajène.

United General Partners et la Banque de Tunisie et des Emirats ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 mars 2016, pour la création d'un Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « ATLAS SEED FUND » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 1 000 dinars chacune.